

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 juin 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2017-06-224

Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

5 juin 2017

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2017;
4. Comptes à accepter – Mai 2017;
5. Dépôt de documents :
 1. Suivi du réseau de surveillance volontaire des lacs;
 2. Avenir de la production d'énergie éolienne dans l'Est-du-Québec;
 3. Forum sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia – Constats et recommandations;
 4. Modernisation LQE – Information;
 5. Permis aux fins de gestion des castors;
 6. Communiqué – Bénévoles de l'année 2017;
 7. Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Erratum;
 8. CN – Programme de désherbage pour l'année 2017;
 9. MTMDET – Demande de retrait de l'îlot sur le boul. Joubert Est;

10. Consentement relatif à la cueillette et à la communication de renseignements personnels dans le cadre d'une réclamation;
 11. MRC de La Matapédia – Avis de motion règlement 2017-04;
 12. Éclairage public – Facturation finale;
 13. Lettre à madame Chantale Lavoie, préfète;
 14. Règlement 99-12 – Règlement concernant la circulation des véhicules lourds;
 15. Statistiques de la population;
 16. Horaire d'été de la bibliothèque municipale et scolaire Quilit;
 17. Dossier acéricole;
 18. Fermeture dossier assurance;
 19. Camp musical du lac Matapédia;
 20. SER de la Metis inc. – Convention d'aménagement forestier;
 21. Recyc-Québec;
6. Demandes d'appui :
1. Salon des Mots 2017 – Commandite de salle;
 2. Comité *À pieds, à vélo, Ville active*;
 3. Ville de Mont-Joli – Prêt d'aréna;
 4. Ateliers d'alphabétisation et de cuisine;
 5. Ateliers de mise en forme;
7. Invitations :
1. OBVMR – AGA;
 2. Congrès du Réseau des SADC et CAE;
 3. Présentation du rapport de recherche de l'IREC sur l'agriculture et la foresterie;
 4. MRC de La Matapédia – 5 à 7 Développement;
 5. Comité Régional Famille;
8. Urbanisme :
1. Règlement 2017-08 modifiant le règlement des permis et certificats – Adoption;
 2. RPF Ltée – Projet de modification du zonage 33R vs 35I;
 3. Règlement 2017-10 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion;
 4. Règlement 2017-10 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet;
 5. Règlement 2017-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 aux fins de concordance au plan d'urbanisme – Avis de motion;
 6. Règlement 2017-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 aux fins de concordance au plan d'urbanisme – Adoption du projet;
 7. Règlements 2017-02 et 2017-03 – Certificats de conformité;
9. Taxe d'accise 2014-2018 :
1. Paiement de factures;
10. Caserne de pompiers :
1. Règlement 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture;
 2. Permis de construction;
 3. 2^e réunion de chantier – 6 juin 2017;
11. Mise aux normes de l'eau potable :
1. Résultats d'ouverture de soumissions – Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers;
 2. Demandes d'utilisation des terres du domaine de l'état;
 3. Demande d'aide aux municipalités dévitalisées pour financer les demandes d'autorisation environnementale;
 4. Demande d'autorisation autochtone – Avis;
 5. Tetra Tech QI inc. – Adjudication du mandat de surveillance des travaux à un ingénieur différent du concepteur;
 6. Formulaire de demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau pour les nouveaux puits;

7. Prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine;
8. Étude géotechnique pour la construction d'une conduite d'eau potable – Route 132 Ouest – Offre de services professionnels;
12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. Règlement 2016-04/2017-04 – Paiement de facture;
13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Réunion de démarrage rang 3 – Procès-verbal;
 2. Réunion de démarrage route Melucq – Procès-verbal;
14. Route du Lac-Malcolm;
 1. Règlement 2017-05 – Paiement de facture;
15. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Lettre aux soumissionnaires;
 2. Règlement 2017-07 décrétant une dépense de 837 000 \$ et un emprunt de 837 000 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier – Adoption;
 3. Système de régulation à l'aréna;
16. Ressources humaines :
 1. Embauche – Monitrice de terrain de jeux – Madame Alycia Paradis;
 2. Embauche – Préposé estival – Monsieur Vincent Lévesque;
 3. Embauche – Accompagnatrices pour les enfants handicapés – Mesdames Audrey St-Laurent et Alysson Ouellet;
17. Parc Pierre-Brochu – Bloc sanitaire;
18. Inspection télévisée – Autorisation, tarification et rapport;
19. Les producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent – Gestion de l'offre;
20. OMH :
 1. Révision budgétaire 2017;
 2. Budget additionnel;
21. Règlement 2017-09 modifiant l'horaire du bureau municipal au 3, rue Keable, Sayabec;
22. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture – Transfert de dossiers;
23. Terrains zone industrielle route Rioux :
 1. Offre d'achat RPF Ltée;
 2. Offre d'achat Les Constructions H.L. Thériault;
 3. Autorisation Les entreprises A & D Landry inc.;
24. Règlement pour fixer le montant maximum des dépenses que la municipalité de Sayabec entend engager pour l'exercice financier 2017 concernant des immeubles industriels municipaux – Avis de motion;
25. Dossier acéricole;
26. Aide directe aux entreprises;
27. Éclairage rue Pelletier et Keable – Installation d'un luminaire;
28. Affaires nouvelles :
 1. Motion – Félicitations – Club des 50 ans et plus;
 2. Mammographie;
 3. Journée des familles – Remerciements au Comité des loisirs et COSMOSS;
 4. Conférence matières résiduelles;

29. Période de questions;
30. Prochaine réunion – 12 juin 2017;
31. Ajournement de la séance.

Résolution 2017-06-225

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mai 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2017-06-226

Comptes à accepter

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de mai 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 218 129.42 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALARMES 911 RIMOUSKI INC.	682.84 \$
ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE	739.29 \$
BELL MÉDIA INC.	42.54 \$
BELZILE GHISLAIN	66.00 \$
LABORATOIRE BSL	1 215.28 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	173.10 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	356.96 \$
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS	758.56 \$
CLEROBEC INC.	1 493.80 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ESTUAIRE	119.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	1 552.16 \$
DEFI PREMIERS SECOURS	459.90 \$
DICOM EXPRESS	199.89 \$
EPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8.00 \$
GROUPE CCL	719.74 \$
GROUPE LECHASSEUR	207.05 \$
HACH SALES & SERVICE CANADA LP	831.52 \$
ROY MARIE-ADÈLE	38.00 \$
L'AS DU CAMION 2000 INC.	2 422.92 \$
LE GITE DU CERF-VOLANT	145.22 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	477.15 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	477.09 \$
LIBRAIRIE BOUTIQUE VENUS	59.64 \$
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	6 624.78 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	186 103.04 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	129.70 \$
OUELLET JÉRÉMIE	90.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	433.35 \$
PAUSE CAFE MAT INC.	49.50 \$

PELLETIER ANTOINE	42.48 \$
PRAXAIR	245.41 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 158.37 \$
PROMUTUEL	685.61 \$
REAL HUOT INC.	2 031.70 \$
REMORQUAGE ET RÉCUPÉRATION	517.38 \$
ROBERT BOILEAU INC.	1 071.00 \$
SANI-MANIC	727.22 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	62.09 \$
SONIC	1 429.45 \$
SUPERIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHE BERGER INC.	69.46 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE	50.00 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	3 081.33 \$
VIGNEAULT ET VIENS	34.48 \$
GRAND TOTAL	218 129.42 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Dépôt d'un courriel de suivi de la part de madame Mireille Chalifour, directrice générale de l'Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche, concernant le projet *Réseau de surveillance volontaire des lacs* (RSVL). Les données 2016 nous seront transmises sous peu.
 - 5.2. Lors d'une rencontre tenue le 16 mai dernier à Matane et à laquelle madame Danielle Marcoux, mairesse, a participé, les maires et élus présents se sont entendus de manière unanime sur la nécessité pour les communautés locales de participer à la hauteur de 50 % à tous les projets futurs de production d'énergie éolienne à des fins d'exportation sur les terres du domaine de l'État.
 - 5.3. Dépôt du document *Constats et recommandations – Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia*. Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, mentionne qu'il y aura une conférence de presse au CMEC le 13 juin prochain à 10 h. Le 16 juin 2017, il est possible qu'une rencontre se tienne entre madame Isabelle Malo du CISSS et le Comité vigie de la Matapédia.
 - 5.4. Un avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe des dispositions en vigueur depuis le 23 mars 2017 suite à l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement*.
 - 5.5. Documents concernant la délivrance des permis aux fins de gestion pour capturer les castors problématiques et démanteler les barrages de castors nuisibles sur le territoire de la MRC de La Matapédia. Pour Sayabec, messieurs Mario Bernier et Frédéric Asselin sont les piégeurs certifiés.
 - 5.6. Communiqué de la MRC de La Matapédia concernant le concours « Bénévole de l'année 2017 » de la Fête des Moissons. Les associations ont jusqu'au 15 septembre 2017 pour déposer une candidature. Madame Marielle Roy, conseillère, souligne la nouveauté de cette année avec la catégorie de reconnaissance d'un jeune bénévole de moins de 18 ans.
-

- 5.7. Erratum de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports concernant l'annonce de contribution financière dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
 - 5.8. Le CN nous informe qu'il procèdera à l'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer Canadien National (CN) pour l'année 2017.
 - 5.9. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports accuse réception de la demande de retrait de l'îlot situé sur le boulevard Joubert Est à Sayabec.
 - 5.10. Dépôt du *Consentement relatif à la cueillette et à la communication de renseignements personnels dans le cadre d'une réclamation* autorisant l'assureur à recueillir certaines informations.
 - 5.11. Avis de motion de la MRC de La Matapédia concernant l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour financier la contribution de la Société d'énergies renouvelables de La Matapédia, société en commandite, dont la MRC de La Matapédia est le seul commanditaire, dans le projet d'installation d'une technologie antigivre sur 10 éoliennes du parc éolien du Lac-Alfred.
 - 5.12. Un appui financier de 6 060 \$ nous est accordé par Hydro-Québec dans le cadre du projet de remplacement de l'éclairage public traditionnel par l'éclairage au DEL. Madame Pascale Turcotte, agente de développement socio-économique, a coordonné ce dossier.
 - 5.13. Dépôt de la lettre envoyée à madame Chantale Lavoie, préfète à la MRC de La Matapédia, concernant les pertes financières suite à la baisse de valeur imposable de l'usine Uniboard.
 - 5.14. Dépôt du règlement 99-12 de la Municipalité de Sayabec concernant la circulation des véhicules lourds.
 - 5.15. Un courriel nous confirme que les statistiques concernant la population sayabécoise selon statistique Canada sont à l'étude puisqu'elles diffèrent grandement des chiffres du MAMOT. Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, suit l'évolution de ce dossier.
 - 5.16. La Bibliothèque municipale et scolaire Quilit de Sayabec modifie ses heures d'ouverture pour la période estivale. De la semaine du 19 juin à la semaine du 28 août inclusivement, la bibliothèque sera ouverte le mercredi seulement, de 14 h à 16 h et de 18 h 30 à 20 h. De plus, elle sera fermée les semaines du 16 juillet et du 23 juillet 2017.
 - 5.17. Dépôt du compte-rendu de la rencontre d'information concernant l'allocation des contingents en acériculture annoncés au printemps 2016 : Processus de sélection des projets de démarrage sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) tenue le 9 mai dernier à Rimouski.
 - 5.18. La MMQ nous informe de la fermeture du dossier d'assurance pour un véhicule ayant été impliqué dans un accident qui aurait peut-être causé des dommages à la propriété du tiers.
-

- 5.19. La campagne de financement « Quadruplez votre don » du Camp musical du Lac Matapédia est présentement en cours.
- 5.20. Dépôt de la *Convention d'aménagement forestier* entre la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. et la Municipalité de Sayabec. Les membres du conseil demandent à monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de communiquer avec monsieur Louis Brunet, ingénieur à la SERM, à ce sujet.
- 5.21. Dépôt de la reddition de compte en attente de la vérification comptable pour le programme de Recyc-Québec.
-

Résolution 2017-06-227

Demande d'appui – Salon des Mots de La Matapédia – Commandite de salle

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 252.23 \$ au Salon des Mots de La Matapédia pour les appuyer dans l'organisation de la l'édition 2017 du Salon des Mots de La Matapédia qui s'est tenu au centre communautaire de Sayabec les 28, 29 et 30 avril dernier.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec

Résolution 2017-06-228

Demande d'appui – Comité À pieds, à vélo, Ville active

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Yves Labonté, conseiller, comme représentant de la municipalité sur le comité proposé par la Table d'Harmonisation et qui sera mis sur pieds afin de garder le projet *À pieds, à vélo, Ville active* vivant en mettant en places des priorités et des recommandations suite au dépôt du plan d'urbanisme pour la rue Keable.

6.3. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-06-229

Demande d'appui – CLÉA – Ateliers d'alphabétisation et de cuisine

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Comité local de l'Éducation des Adultes (CLÉA) à utiliser la cuisine du centre communautaire gratuitement afin de pouvoir y tenir des ateliers d'alphabétisation et de cuisine à raison de deux fois par semaine à compter

de la mi-septembre 2017. Cette entente sera valide advenant la non-disponibilité de la cuisine à l'école polyvalente de Sayabec et de la Maison des Jeunes de Sayabec.

Résolution 2017-06-230

Demande d'appui – CLÉA – Ateliers de mise en forme

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Comité local de l'Éducation des Adultes (CLÉA) à utiliser le centre de conditionnement physique situé au 7, rue Lacroix les lundis et mercredis en avant-midi à compter d'octobre 2017 afin de dispenser une formation en entraînement physique.

Le CLÉA est responsable de l'embauche du formateur et remettra une somme de 96 \$ à la Municipalité de Sayabec pour couvrir les frais d'entretien ménager.

Résolution 2017-06-231

Invitation – OBVMR – AGA

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, à l'Assemblée générale annuelle de l'OBVMR qui se tiendra le jeudi 15 juin 2017 à compter de 17 h 30 au Centre de foresterie de Causapscal. Sous forme de repas-partage, la participation à cette activité est au cout de 10 \$.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, informe les membres du conseil municipal qu'il a obtenu un montant de 1 500 \$ de l'OBVMR pour combattre la berce spondyle à Sayabec.

Résolution 2017-06-232

Invitation – Congrès du Réseau des SADC et CAE

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, au 16^e Congrès annuel du Réseau des SADC et CAE qui se tiendra à Amqui et Sayabec du 15 au 17 juin 2017. Madame Marcoux s'adressera aux congressistes lors de l'ouverture officielle du congrès au centre communautaire de Sayabec le jeudi 15 juin à 13 h.

Résolution 2017-06-233

Invitation – Présentation du

**rapport de recherche de
l'IREC sur l'agriculture et la
foresterie**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, à la présentation du rapport de recherche de l'IREC sur l'agriculture et la foresterie. Cette rencontre aura lieu le jeudi 15 juin 2017 de 9 h 30 à 11 h 30 à Mont-Joli. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-06-234

**Invitation – MRC de La
Matapédia – Service de
développement**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que messieurs Robert-Luc Blaquièrre et Jocelyn Caron, conseillers, au 5 à 7 organisé par la MRC de La Matapédia afin de présenter les réalisations du service de développement, les résultats du FDT, du FLI, etc. Cette activité aura lieu au parc régional de Val-d'Irène le 20 juin 2017 à compter de 17 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-06-235

**Invitation – Comité régional
famille**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, à la prochaine réunion du Comité régional famille qui se tiendra le mercredi 28 juin 2017 à compter de 17 h 30 à la salle du conseil de MRC. Il n'y a pas de cout lié à cette invitation et un repas santé sera servi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-06-236

**Règlement 2017-08
modifiant le règlement des
permis et certificats numéro
2005-03 – Adoption**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-03 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE suite au renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'inspection avec la MRC de La Matapédia, le Conseil juge opportun d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à entreprendre des poursuites pénales et donc à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au règlement sur les nuisances;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2017-08 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 5 JUIN 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 2005-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

ARTICLE 1 POUVOIRS DE L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS

L'article 2.3 du Règlement sur les permis et certificats numéro 2005-03 est modifié par :

1° le remplacement, dans la première ligne, de « a les pouvoirs de » par « est autorisé de façon générale à »;

2° l'insertion, après « propriétaire » dans les paragraphes 2° et 3° de « occupant ou exécutant »;

3° le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

4° Prendre toute poursuite pénale contre toute personne qui fait exécuter, exécute, a exécuté ou laisse exécuter et tolère sur sa propriété des travaux, des usages ou des actes qui contreviennent à une des dispositions du présent règlement ainsi qu'aux règlements de zonage numéro 2005-04, de lotissement numéro 2005-05, de construction numéro 2005-06, sur les nuisances numéro 98-17 et de

tout autre règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et est autorisé généralement en conséquence à délivrer tout constat d'infraction avec amende utile à cette fin. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 5 JUIN 2017

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2017-06-237

Urbanisme – RPF Ltée – Modification de zonage

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer l'entreprise RPF Ltée dans leur demande de modification de zonage 33R vs 35I afin de permettre à l'entreprise d'assurer son développement.

La demande sera acheminée au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour faire l'objet d'une modification au schéma d'aménagement. Suite à cette modification, la Municipalité de Sayabec pourra procéder à la modification de ses plans et règlements d'urbanisme.

Résolution 2017-06-238

Règlement 2017-10 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Marielle Roy, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme par l'insertion, dans le plan d'affectation, d'un tracé de rue projetée d'approximativement 350 mètres de long sur le terrain faisant partie du lot n°4 347 720 du cadastre du Québec situé à l'ouest de la route Rioux et au sud de la ligne de transport d'électricité.

Résolution 2017-06-239

Règlement 2017-10 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre le développement d'un terrain industriel nécessitant l'implantation d'une rue actuellement non identifiée au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec et résolu :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2017-10 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 26 juin 2017 au centre communautaire située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19h00.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 5 JUIN 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-10 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)**

ARTICLE 1 TRACÉ DE RUE PROJETÉE

Les plans d'affectation aux échelles 1:2500 et 1:20000 du plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) sont modifiés par l'insertion d'un tronçon d'un tracé de rue projetée d'approximativement 350 mètres de long sur le terrain faisant partie du lot n° 4 347 720 du cadastre du Québec.

Ces modifications sont illustrées à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

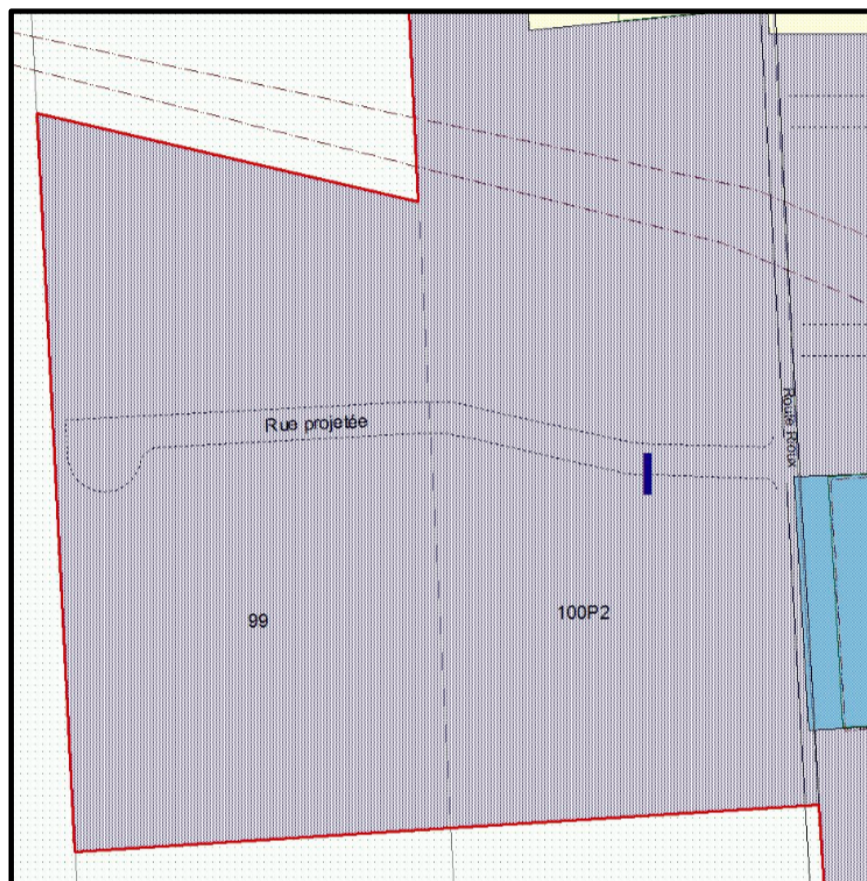
Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 5 JUIN 2017

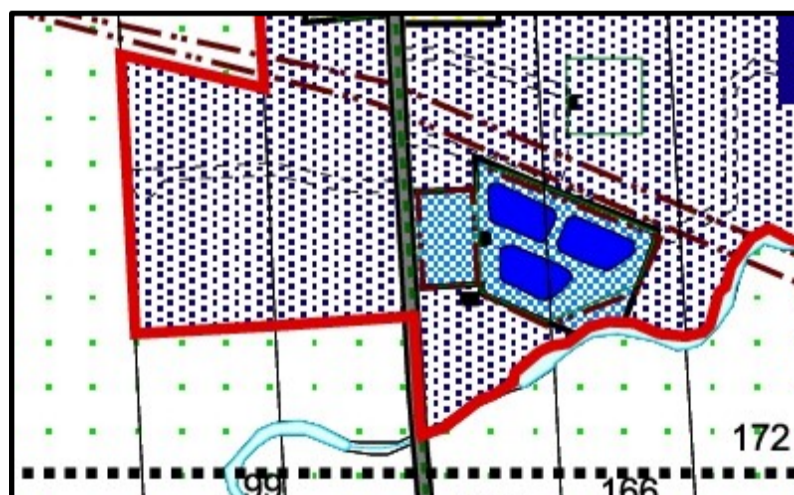
Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**Règlement numéro 2017-10 - Annexe 1 : Modification apportée
au plan d'affectation à l'échelle 1:2500**



**Règlement numéro 2017-10 - Annexe 1 : Modification
apportée au plan d'affectation à l'échelle 1:20000**



**le règlement de zonage
numéro 2005-04 aux fins de
concordance au plan
d'urbanisme – Avis de
motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage par l'insertion, dans la zone 122 I du plan de zonage, d'un tracé de rue projetée d'approximativement 350 mètres de long sur le terrain faisant partie du lot n°4 347 720 du cadastre du Québec situé à l'ouest de la route Rioux et au sud de la ligne de transport d'électricité.

Résolution 2017-06-241

**Règlement 2017-11 modifiant
le règlement de zonage
numéro 2005-04 aux fins de
concordance au plan
d'urbanisme – Adoption du
projet de règlement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre le développement d'un terrain industriel nécessitant l'implantation d'une rue actuellement non identifiée au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme en cours de modification, conformément à l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2017-11 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 26 juin 2017 au centre communautaire située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 5 JUIN 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-11 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC AUX FINS DE CONCORDANCE
AU PLAN D'URBANISME**

ARTICLE 1 TRACÉ DE RUE PROJETÉE

Les plans de zonage aux échelles 1:2500 et 1:20000 du règlement de zonage numéro 2005-04 sont modifiés par l'insertion d'un tronçon d'un tracé de rue projetée d'approximativement 350 mètres de long dans la zone 122 I sur le terrain faisant partie du lot n° 4 347 720 du cadastre du Québec.

Ces modifications sont illustrées à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

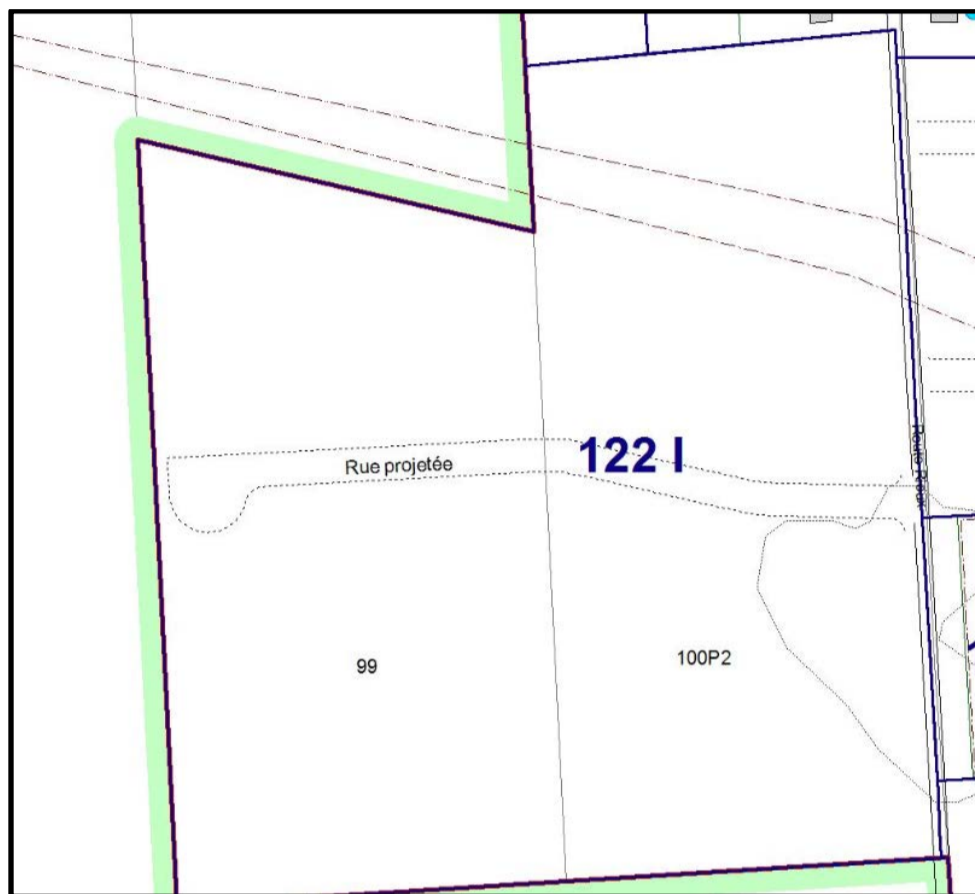
Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 5 JUIN 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Règlement numéro 2017-11 - Annexe 1 :
Modification apportée au plan de zonage à l'échelle



Règlement numéro 2017-11 - Annexe 1 : Modification
apportée au plan de zonage à l'échelle 1:20000



-
- 8.7. Dépôt des certificats de conformité de la MRC de La Matapédia pour les règlements 2017-02 et 2017-03. Ces règlements sont entrés en vigueur à partir du 25 mai 2017.
-

Paiement de factures

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 53 678.98 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
BPR-Infrastructure inc.	10015948	609.02 \$	60.75 \$	30.45 \$	30.38 \$	639.39 \$	700.22 \$	23-mai-17
								Honoraires - Rapport trimestriel
	Une partie de:							
Tetra Tech QI inc.	15307187	43 428.50 \$	4 331.99 \$	2 171.43 \$	2 166.00 \$	45 594.49 \$	49 931.92 \$	14-avr-17
								Honoraires professionnels
Englobe Corp.	900220728	2 650.00 \$	264.34 \$	132.50 \$	132.17 \$	2 782.17 \$	3 046.84 \$	23-mars-17
								Honoraires professionnels
TOTAL		46 687.52 \$	4 657.08 \$	2 334.38 \$	2 328.55 \$	49 016.05 \$	53 678.98 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 49 016.05 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 4 662.93 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-06-243

Caserne de pompiers – Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 73 938.42 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de construction d'une caserne de pompiers.

Règlements 2013-03, 2015-01 et 2016-20								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Construction Caron (2007) inc.	2017-06-01 - 1	64 008.26 \$	6 384.82 \$	3 200.41 \$	3 192.41 \$	67 200.67 \$	73 593.49 \$	01-juin-17
								Demande de paiement n°1
Englobe Corp.	900224907	300.00 \$	29.93 \$	15.00 \$	14.97 \$	314.96 \$	344.93 \$	15-mai-17
								Honoraires professionnels

TOTAL		64 308.26 \$	6 414.75 \$	3 215.41 \$	3 207.38 \$	67 515.63 \$	73 938.42 \$
-------	--	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 67 515.63 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 6 422.79 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

10.2. Dépôt du permis de construction pour la réalisation des travaux de construction de la caserne de pompiers à Sayabec.

10.3. Une 2^e réunion de chantier pour le projet de construction d'une caserne de pompiers aura lieu le 6 juin prochain à l'hôtel de ville de Sayabec.

Résolution 2017-06-244

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par le règlement d'emprunt 2017-06;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre de service, taxes incluses, conforme :

1- Entreprises Claveau Ltée	9 021 892.81 \$
2- Construction B.M.L. division de Sintra	8 961 713.44 \$
3- Lafontaine Leclerc inc.	8 894 843.08 \$
4- Action Progex inc.	7 814 079.84 \$
5- Allen entrepreneur général	8 839 278.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers à l'entreprise Action Progex inc. pour un montant de 7 814 079.84 \$, taxes incluses;
2. Ledit contrat est conditionnel à :

- a. L'approbation du règlement d'emprunt 2017-06;
- b. La confirmation de l'aide financière au programme FEPTEU;
- c. L'acceptation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) des recommandations et l'autorisation pour l'adjudication de leurs travaux;
- d. L'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

-
- 11.2. Dépôt des différentes demandes adressées à la MRC de La Matapédia concernant les autorisations nécessaires pour l'utilisation des terres du domaine de l'état dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.
 - 11.3. Dépôt de la demande au Programme d'aide aux municipalités dévitalisées pour financer les demandes d'autorisation environnementale;
 - 11.4. Dépôt de la demande d'avis déposée afin de savoir si la communauté autochtone a des préoccupations ou des commentaires par rapport à la réalisation du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable. Cette demande est nécessaire à l'obtention de l'aide financière.
 - 11.5. Dépôt d'une correspondance de Tetra Tech QI inc. nous avisant de certaines règles quant aux documents d'ingénierie suite à l'adjudication éventuelle du mandat de surveillance des travaux pour la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à une équipe d'ingénieurs différente de l'équipe de conception.
 - 11.6. Dépôt du formulaire de demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la loi sur la qualité de l'environnement.
 - 11.7. Dépôt de l'accusé réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la demande de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine.
-

Résolution 2017-06-245

Mise aux normes de l'eau potable - Construction d'une conduite d'eau potable – Route 132 Ouest – Offre de services professionnels

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Englobe Corp. pour l'étude géotechnique pour la construction d'une conduite d'eau potable sur la route 132 Ouest au cout forfaitaire de 5 725 \$, plus les taxes applicables, telle que présentée dans le document transmis par courriel le 25 mai 2017.

L'estimation des couts se détaille comme suit :

- Travaux de terrain (honoraires et dépenses du technicien)	2 000 \$
- Arpentage	1 000 \$
- Essais de laboratoire	925 \$
- Planification, supervision, mise en plan et rapport d'étude géotechnique	1 800 \$

Résolution 2017-06-246

Prolongement des infrastructures sur la route 132 Est – Règlements 2016-04/2017-04 – Paiement de facture

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une partie de la facture 15307187, soit un montant de 2 448.97 \$, taxes incluses, à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour des frais d'honoraires liés au projet de prolongement des infrastructures sur la route 132 Est.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 236.23 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2016-04/2017-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 212.74 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 13.1. Dépôt du procès-verbal de la réunion de démarrage pour les travaux de réfection de la voirie du rang 3 qui a eu lieu le 29 mai dernier au bureau municipal.
- 13.2. Dépôt du procès-verbal de la réunion de démarrage pour les travaux de réfection de la voirie de la route Melucq qui a eu lieu le 17 mai dernier au bureau municipal.
-

Résolution 2017-06-247

Route du Lac Malcolm – Règlements 2017-05 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1663049 au cout total de 13.09 \$, taxes incluses, à SEAO-Constructo pour les frais d'affichage de l'appel d'offres pour la réfection de la route du Lac Malcolm.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 11.41 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1.12 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

15.1. Dépôt des lettres transmises aux soumissionnaires suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions pour de l'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie – Plans et devis définitifs et surveillance des travaux dans le projet de remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David Pelletier.

Résolution 2017-06-248

**Règlement 2017-07 décrétant
une dépense de 837 000 \$ et
un emprunt de 837 000 \$
pour le remplacement du
système de réfrigération au
centre sportif David-Pelletier
– Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-07

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 837 000 \$ ET UN EMPRUNT DE
837 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE
RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF DAVID-PELLETIER**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 20 mars 2017 par monsieur Yves Labonté, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-07 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder au remplacement du système de réfrigération du centre sportif David Pelletier selon l'estimé en date du 16 mars 2017, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Bruno Ste-Croix, ingénieur chez LGT, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 837 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 837 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 JUIN 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier



ANNEXE A

Rimouski, le 16 mars 2017

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC
3, rue Keable
Sayabec (Québec) G0J 3K0

À l'attention de Monsieur Francis Ouellet, directeur général et trésorier

Objet : Centre sportif David-Pelletier - Estimation budgétaire des travaux de remplacement du système de refroidissement
N^oréf. : 16P431-01

Monsieur Ouellet,

Pour faire suite à votre demande, voici l'estimation budgétaire des travaux de mise à niveau du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier :

Descriptions	Coûts (taxes exclues)
Système de réfrigération :	225 000,00\$
Récupération de chaleur :	335 000,00\$
<ul style="list-style-type: none">Chauffage de l'air (ventilation) : 60 000,00\$Chauffage de l'eau chaude domestique : 55 000,00\$Chauffage de la fosse à neige : 20 000,00\$Travaux connexes de mécanique et électricité : 200 000\$	
Réaménagement de la salle de mécanique :	30 000,00\$
Sous-total des travaux : 590 000,00\$	
Frais connexes :	247 000,00\$
<ul style="list-style-type: none">Frais d'administration et profits de l'entrepreneur : 69 170\$Imprévus : 55 450\$Frais incidents (étude préliminaire et honoraires plans/dévis et surveillance des travaux) : 11 500\$ + 85 800\$ = 97 300\$Intérêts sur emprunt temporaire : 25 080\$	
Total : 837 000,00\$	

1

P:\2018\16P431-01\2. SECOURS PUBLICS - CORRESPONDANCE\1. LETTRES\017620_16P431-01_Correspondance\Budgetaire.doc
Formulaires - FC-0111 - Version 004 (Date : 27/04/2016)
1000, route de l'Église, bur.130, Québec (Québec) G1V 3V9 - Tél. : (418) 651-3001 - Tél.éc. : (418) 653-6735
5, rue Saint-Germain Est, bureau 203, Rimouski (Québec) G5L 1A1 - Tél. : (418) 728-3133 - Tél.éc. : (418) 732-3275

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction, et vous prions d'agréer, Monsieur Ouellet, l'expression de nos meilleurs sentiments, et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes informations supplémentaires.

BS/C/gg

Brunel Ste-Croix, ing.
Vice-président - directeur général Est-du-Québec
Chargé de projets

2

P:\2018\16P431-01\2. SECOURS PUBLICS - CORRESPONDANCE\1. LETTRES\017620_16P431-01_Correspondance\Budgetaire.doc
Formulaires - FC-0111 - Version 004 (Date : 27/04/2016)
1000, route de l'Église, bur.130, Québec (Québec) G1V 3V9 - Tél. : (418) 651-3001 - Tél.éc. : (418) 653-6735
5, rue Saint-Germain Est, bureau 203, Rimouski (Québec) G5L 1A1 - Tél. : (418) 728-3133 - Tél.éc. : (418) 732-3275

Résolution 2017-06-249

**Centre sportif David Pelletier
– Système de régulation**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise Automation D'Amours inc. pour le remplacement du système de régulation à l'aréna au cout de 5 200 \$, plus taxes, tel que présenté dans le courriel de monsieur Bernard D'Amours daté du 17 avril dernier.

Le système comprend les éléments suivants :

- Remplacement du contrôleur principal dans la salle mécanique;
- Ajout dans chaque chambre a même la sonde de température un bouton pour effectuer;
- une hausse de température temporaire;
- Ajout d'une interface sur un ordinateur existant pour le contrôle de température des locaux;
- Délestage du chauffage en fonction de la puissance;
- L'installation et programmation;
- Le câble de communication entre le contrôleur et l'ordinateur n'est pas inclus (ethernet).

Cette dépense sera assumée par le règlement d'emprunt 2017-07.

Résolution 2017-06-250

**Emploi étudiant – Monitrice
terrain de jeux**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de madame Alycia Paradis comme monitrice au terrain de jeux à raison de 32.5 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 11,25 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 26 juin 2017 et se terminera le 11 aout 2017.

Résolution 2017-06-251

**Emploi étudiant – Préposé
estival**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de monsieur Vincent Lévesque comme préposé estival à raison de 30 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 11,25 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 26 juin 2017 et se terminera le 11 aout 2017.

Résolution 2017-06-252

**Emploi étudiant –
Accompagnatrices pour les
enfants handicapés**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

l'embauche de mesdames Audrey St-Laurent et Alysson Ouellet comme accompagnatrices pour les enfants handicapés à raison de 32.5 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 11,25 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 26 juin 2017 et se terminera le 11 août 2017.

17. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

18. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-06-253

**Les producteurs de lait du
Bas-Saint-Laurent – Gestion
de l'offre**

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier,

mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant que le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

20.1. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-06-254

**OMH de Sayabec – Budget
additionnel**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de refuser la demande de budget supplémentaire formulée par l'OMH de Sayabec pour la réparation de salles de bain et du stationnement. Cette dépense devra plutôt être insérer à l'intérieur des prévisions budgétaires de l'année 2018.

Résolution 2017-06-255

**Règlement 2017-09 modifiant
l'horaire du bureau
municipal au 3, rue Keable à
Sayabec – Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-09

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL AU 3, RUE KEABLE, SAYABEC

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017 qu'elle présenterait un règlement visant la modification des heures d'ouverture pour la période estivale et la fermeture du bureau municipal, situé au 3, rue Keable à Sayabec, du 23 juillet au 5 août 2017 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, résolu unanimement que le conseil municipal adopte le présent règlement et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le bureau municipal est fermé du 23 juillet au 5 août 2017 inclusivement. Que ce règlement est valide seulement pour l'année 2017.

ARTICLE 2

Que les heures d'ouverture du bureau municipal sont modifiées pour la période estivale, soit de la première semaine complète de juin à la fête du travail, pour l'horaire suivant :

- Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h;
13 h à 16 h;
- Le vendredi : 9 h à 12 h.

ARTICLE 3

Que le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 JUIN 2017.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

22. Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau comité va prendre la relève du Comité de la Gare patrimoniale. Ce nouveau comité se nomme Gare patrimoniale/Maison de la Culture. Monsieur Thériault dépose le document d'information et de transfert des dossiers.

Résolution 2017-06-256

**Terrain zone industrielle –
RPF Ltée – Offre d’achat**

- CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise RPF Ltée a manifesté l’intérêt d’acquérir une parcelle de terrain sur la rue Industrielle à Sayabec;
- CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente des terrains de la zone industrielle est fixé à 1,10 \$/m²;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain sera subdivisé et les repères seront posés par l’arpenteur-géomètre aux frais de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** l’acheteur devra assumer les frais de notaire découlant de la transaction;
- CONSIDÉRANT QU’** un acompte non remboursable de 10 % du prix de vente finale doit être payé par l’acheteur au moment de la signature de l’offre d’achat. En cas de renonciation de l’acheteur à procéder à l’achat de cet immeuble, cet acompte ne sera pas remboursable par la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire et/ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier autant auprès de l’arpenteur-géomètre que chez le notaire pour l’acte notarié.

Il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser la vente d’un terrain d’une superficie d’environ 8 006 m² situé dans le secteur industriel sur la route Rioux à l’entreprise RPF Ltée. Le terrain se situe au nord de la ligne électrique et portera le numéro de lot 6 110 012.

De plus, le conseil municipal autorise l’entreprise RPF Ltée à faire les travaux d’aménagement dès l’adoption de la présente résolution. Aussi, il est recommandé par les assurances de la Municipalité de Sayabec de demander à l’entreprise d’ajouter à son contrat d’assurance la Municipalité de Sayabec comme assuré additionnel et qu’une entente soit signée entre les parties.

Par la même résolution, le conseil municipal mandate l’arpenteur-géomètre Nelson Banville à procéder aux travaux d’arpentage dans ce dossier.

Résolution 2017-06-257

**Terrain zone industrielle –
Les Constructions H.L.
Thériault – Offre d’achat**

- CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise Les Constructions H.L. Thériault a manifesté l’intérêt d’acquérir une parcelle de terrain sur la rue Industrielle à Sayabec;

- CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente des terrains de la zone industrielle est fixé à 1,10 \$/m²;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain sera subdivisé et les repères seront posés par l'arpenteur-géomètre aux frais de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur devra assumer les frais de notaire découlant de la transaction;
- CONSIDÉRANT QU'** un acompte non remboursable de 10 % du prix de vente finale doit être payé par l'acheteur au moment de la signature de l'offre d'achat. En cas de renonciation de l'acheteur à procéder à l'achat de cet immeuble, cet acompte ne sera pas remboursable par la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire et/ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier autant auprès de l'arpenteur-géomètre que chez le notaire pour l'acte notarié.
- CONSIDÉRANT QUE** la boucle portant le numéro de lot 6 110 013 est créée temporairement afin de désenclaver le terrain numéro 6 110 014 et elle sera déplacée à la limite ouest de la rue projetée (à l'intérieur de la zone blanche) lorsque les règlements 2017-10 et 2017-11 seront adoptés.

Il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 59 694 m² situé dans le secteur industriel sur la route Rioux à l'entreprise Les Constructions H.L. Thériault. Le terrain est borné au nord par la rue industrielle (4 349 070 et 6 110 013) et la rue industrielle projetée et au sud et à l'ouest par les limites de la zone verte.

De plus, le conseil municipal accorde aux Constructions H.L. Thériault le droit de second acheteur sur la balance du terrain vers l'ouest du lot 6 110 014 jusqu'à la limite de la zone agricole advenant le cas où les Entreprises A & D Landry inc. ne désire pas se prévaloir de leur droit de premier acheteur.

Aussi, le conseil municipal autorise Les Constructions H.L. Thériault à faire les travaux d'aménagement dès l'adoption de la présente résolution. Aussi, il est recommandé par les assurances de la Municipalité de Sayabec de demander à l'entreprise d'ajouter à son contrat d'assurance la Municipalité de Sayabec comme assuré additionnel et qu'une entente soit signée entre les parties.

Par la même résolution, le conseil municipal mandate l'arpenteur-géomètre Nelson Banville à procéder aux travaux d'arpentage dans ce dossier.

Résolution 2017-06-258

**Terrain zone industrielle –
Les Entreprises A & D
Landry – Autorisation**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les Entreprises A & D Landry inc. a effectué des travaux de remplissage et d'aménagement sur le terrain numéro 6 110 014 qu'ils sont en voie d'acquérir sur la rue Industrielle à Sayabec. De plus, il est recommandé par les assurances de la Municipalité de Sayabec de demander à l'entreprise d'ajouter à son contrat d'assurance la Municipalité de Sayabec comme assuré additionnel et qu'une entente soit signée entre les parties.

Résolution 2017-06-259

**Règlement pour fixer le
montant maximum des
dépenses que la municipalité
de Sayabec entend engager
pour l'exercice financier 2017
concernant des immeubles
industriels municipaux – Avis
de motion**

Avis de motion est donné par madame Marielle Roy, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement pour fixer le montant maximum des dépenses que la municipalité de Sayabec entend engager pour l'exercice financier 2017 concernant des immeubles industriels municipaux.

Résolution 2017-06-260

Production acéricole

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de transmettre à la MRC de La Matapédia et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs son insatisfaction quant à la façon dont le dossier d'octroi des contingents en acériculture aux entreprises en démarrage et aux entreprises existantes désirant agrandir a été géré. Notamment en rapport au choix des entreprises sélectionnées qui devait, selon une lettre du 16 janvier 2017, être fait par tirage au sort et non par évaluation de critères objectifs.

Résolution 2017-06-261

**Règlement 2008-05 –
Programme d'incitatifs à
l'investissement**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide dans le cadre du règlement 2008-05 – « *Programme d'incitatifs à l'investissement* » à l'article 2 qui s'intitule : *Aide directe aux entreprises* pour l'entreprise suivant :

Propriétaire	Adresse et Matricule	Permis	Date effective	Augmentation	Aide directe à l'entreprise	Date	Versements
Les Transports Jean-Guy Duguay et Fils inc.	163 Route 132 Est	AGL130226	2015-09-24	34 700 \$	1 000 \$	1er juin 2017	250.00 \$
	9181-90-1605					1er juin 2018	250.00 \$
						1er juin 2019	250.00 \$
						1er juin 2020	250.00 \$

Résolution 2017-06-262

Éclairage coin rues Pelletier et Keable – Installation

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire une demande à Hyrdo-Québec pour l'installation d'un luminaire à éclairage au DEL au coin des rues Pelletier et Keable. Le poteau est déjà en place.

Résolution 2017-06-263

Motion – Félicitations – Club des 50 ans et plus

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux membres du Club des 50 ans et plus de Sayabec pour leur participation et les médailles remportées lors des Jeux des 50 ans et plus qui se tenaient à Amqui les 2 et 3 juin dernier.

Résolution 2017-06-264

Mammographie à Sayabec

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer les membres de l'AFÉAS de Sayabec dans leur démarche pour que le CISSS maintienne le service mobile de mammographie sur quatre (4) jours par année à Sayabec.

Résolution 2017-06-265

Journée des familles

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements au Comité des loisirs et à la table COSMOS pour l'aide financière accordée dans le cadre de la Journée des familles qui s'est tenue à Sayabec le 4 juin dernier.

28.4. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil du résultat de la soirée d'information concernant les matières résiduelles qui s'est tenue le 30 mai dernier au centre communautaire de Sayabec.

Résolution 2017-06-266

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 30 et qu'elle soit ajournée au mardi 13 juin 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier